

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017

## VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2016

Retrouvez ce document  
sur **impots.gouv.fr**.  
Pour vos démarches,  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
**impots.gouv.fr/verifavis**

M AOUZAL BRAHIM  
OU MME AOUZAL RKIA  
3 IMPASSE LAURENT  
57 RUE DES CHENES  
42210 CRAINTILLEUX

### Vos références

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 : 12 21 145 330 454 C  
Déclarant 2 : 06 16 096 761 413 C  
Revenu fiscal de référence : 17958  
Référence du document : 17 A3 0965307 23  
Adresse d'imposition au 01/01/2017 :  
3 IMPASSE LAURENT  
57 RUE DES CHENES  
42210 CRAINTILLEUX  
Numéro FIP : 420 23 44 0713286789 3  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 30/05/2017

### Votre situation

**MONTANT DE VOTRE IMPÔT** **0 €**

Les acomptes provisionnels ou mensuels que vous avez éventuellement versés ne sont pas mentionnés. Ils vous seront remboursés ultérieurement par virement ou lettre-chèque.

### Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accéder à votre espace Particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par téléphone :** Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle.
- ➔ **Sur place :** Votre centre des finances publiques : Retrouver les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur **impots.gouv.fr**, rubrique « Nous contacter ».

\*(Service 0,06 € / min + prix appel)

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

